



REGLEMENT EXPOSANTS ET INFORMATIONS UTILES

Installation des exposants et ouverture :

L'installation des stand est possible à partir du dimanche 28 septembre dès 7 h 30 . La présence sur toute l'amplitude horaire de la manifestation est obligatoire à savoir de 10 h – 17 h 30. Il est également demandé de ne pas démonter le stand avant l'horaire de fermeture au public.

Emplacements :

L'organisateur définit la distribution des stands en fonction des produits proposés. L'organisateur ne fournit pas le matériel d'exposition (tentes , tables, chaises, rallonges électriques...). L'emplacement est livré en état de propreté correct, Il devra être restitué dans le même état. Attention de ne laisser aucun objet sur le site (Cartons, déchets, épingle, pointe, aiguilles...).

Electricité :

La puissance électrique est limitée, maximum de 150 w / stand . Prévoir les rallonges nécessaires afin de vous brancher. Merci de bien vouloir utiliser un maximum les ampoules basse consommation pour les éclairages de vos stands le cas échéant.

Parkings et accès au site :

L'accès pour le déchargement des véhicules se fait par le boulevard du Haras (Accès fumière). La sortie des véhicules du site est prévue impérativement pour 9 h 45. De plus, il est rappelé qu'aucun véhicule ne pourra accéder au site durant les horaires d'ouverture au public. Aucun véhicule ne pourra être stationné dans les allées, ni devant les écuries durant les horaires d'ouverture de la manifestation.

Assurances :

L'assurance des produits pour le transport et l'exposition est à la charge de l'exposant. Cette candidature comporte une clause de renonciation à tout recours ou action contre le Syndicat Mixte qui couvre l'ensemble des risques encourus des biens appartenant à l'exposant, notamment ceux de vol, de casse ou de perte, d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux, d'attentat, vandalisme, de tempête et grêle, de perte d'exploitation. L'exposant déclare renoncer personnellement à tout recours contre le Syndicat Mixte et contre son assureur en cas de dommages quelconques subis ou provoqués. Le syndicat mixte ne serait donc pas responsable si les produits sont fragilisés ou abîmés, à la suite d'une exposition au haras. Le Syndicat Mixte invite l'exposant a bien faire son choix dans ses produits et éviter ceux qui pourraient souffrir de ces conditions.

Gardiennage et sécurité :

Il n'est pas prévu de gardiennage sur le site durant la nuit précédente. Un stand de protection civile sera présent sur le site.

Administratif :

Un membre du Syndicat Mixte du Haras passera vous rendre visite sur votre stand afin de régler toutes les démarches (signature des registres des exposants, l'acquittement de l'emplacement .

Pour plus d'informations :

Veillez contacter Solène DOMAIN : equifestif@haraspatrimoine.com

<p>ADRESSE :</p> <p>Place du champ de Foire</p> <p>22400 LAMBALLE ARMOR</p>	<p>SITE WEB :</p> <p>www.haras-lamballe.com</p>	<p>TÉLÉPHONE :</p> <p>02 96 50 06 98</p>
---	---	--